



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Division des personnels enseignants  
DPE 2

Référence priorité médicale RS2023  
Affaire suivie par :  
Jean-Claude MASINI  
Tél : 04 91 99 67 52  
Nadine ANDRAUD  
Tél : 04 91 99 66 44  
Mél : [ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr)

## Mouvement intra-départemental 2023

### Demande de bonification au titre du handicap

28-34, Boulevard Charles Nédélec  
13231 Marseille cedex 1

NOM .....

PRENOM .....

Date de naissance : .....

Domicile.....

.....

N° portable .....

Mail professionnel uniquement .....@ac-aix-marseille.fr  
(à créer si besoin)

Situation de famille : .....

Nombre et âge des enfants à charge.....

.....

Position :

- Activité
- Congé parental      depuis le ..... Jusqu'au .....
- CLM - CLD            depuis le ..... Jusqu'au .....

Etablissement d'exercice 2022 - 2023 .....

Circonscription de : .....

- Bénéficiaire de la RQTH (*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé*) depuis le  
.....jusqu'au .....
- Notification de la M.D.P.H (à joindre au dossier)

Personne concernée par le handicap :

- Agent
- Conjoint
- Enfant

Ma demande de bonification de points concerne les vœux suivants :

Nature du poste :

- Maternelle     Élémentaire     Spécialisé
- Adjoint         Direction

Localisation géographique de mes vœux :

Communes (ou ARRDT pour Marseille)

- 1 .....
  - 2 .....
  - 3 .....
  - 4 .....
  - 5 .....
  - 7 .....
  - 8 .....
  - 9 .....
  - 10 .....
- Autres : .....

Dans le cadre du mouvement 2023, je demande à bénéficier d'une bonification de points au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier la totalité des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- Courrier détaillé au médecin de prévention
- Liste des communes pour lesquelles je demande une bonification
- R.Q.T.H (notification MDPH)
- Carte d'invalidité
- Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Ces pièces devront être adressées par voie postale et **sous pli confidentiel** à l'adresse suivante :

**RECTORAT d'Aix-Marseille**  
**à l'attention du Dr FABBRICELLI - Médecin de prévention -**  
**Place Lucien Paye**  
**13100 AIX EN PROVENCE**

Date limite de réception des dossiers : le **VENDREDI 3 MARS 2023**

*NB : Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.*

A..... Le .....

Signature de l'agent :